

## Séquelles après un accident de la route

Par baboulinet, le 31/03/2009 à 18:19

## Bonjour!

J'ai été victime d'un accident de la route, je n'ai pas porté plainte et je ne me suis pas porté partie civile lors du procès. Aujourd'hui on m'a diagnostiqué une épilepsie du aux contusions cérébrales. Comment dois-je procéder pour une action civile en réparation des dommages subis? Et suis je encore dans les temps sachant que le procès s'est déroulé en octobre 2008? Faut il prendre un avocat ou puis je avoir recours à l'aide juridictionnelle de ma responsabilité civile?